

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 16/10/25

**DÉCISION DU MAIRE**

N° 2025 – 153

*Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats*

**CULTURE****CONTRATS DE CESSION DES DROITS POUR LES REPRESENTATIONS THEATRALES 2025**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant le programme des représentations théâtrales pour la saison 2025 suivant :

Date	Nom de la représentation	Nom du prestataire	Coût € TTC (hors défraiements)
VEN.31/10 – 20h et SAM.01/11 – 16h	<i>Les Scénaristes</i>	<i>Société coopérative et participative par actions simplifiée Graines de SOL</i>	2 110,00
SAM.06.12 – 15h et 17h	<i>J'peux pas, j'ai piscine</i>	<i>Association Souche Bleue compagnie</i>	1 900,00

**DECIDE**

- De signe, ou son représentant ayant reçu délégation, les contrats de cession de droits de représentation avec les associations, établissements ou entreprises susmentionnés, ainsi que tout document afférent à l'organisation de ces représentations.
- De prendre en charge les défraiements.

A Tonnerre, le 13 octobre 2025

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre